

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-95

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 23

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEL.

Nbre de suffrages exprimés : 30

Excusés : Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Absents : Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEL
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07 septembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

SUBVENTION EN FAVEUR DU MAROC

*Extrait du registre des délibérations n°2023-95***SUBVENTION EN FAVEUR DU MAROC**

Monsieur le Maire informe que dans la nuit du 08 au 09 septembre 2023, un violent séisme a touché le Maroc entraînant un véritable drame humanitaire.

Une immense solidarité internationale s'est mise en place pour aider et soutenir ces populations meurtries et leur apporter une aide matérielle et un soutien affectif.

Face à cette injustice et à la souffrance du peuple marocain, la Ville de Valentigney s'est immédiatement mobilisée pour organiser une collecte. Les dons financiers collectés seront remis à la Croix Rouge.

La Ville de Valentigney souhaite pour sa part soutenir ce mouvement de solidarité en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Croix Rouge.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au profit de la Croix Rouge et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à son versement.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER